

# FLASH INFO - AIDES REGIONALES



## QUEL OBJECTIF ?

- I Suite à l'arrivée du Covid-19 sur notre territoire, des mesures d'accompagnement ont été mises en place pour accompagner les entreprises affectées par les conséquences du Coronavirus.



## QUELLES MESURES ?

- I Depuis plusieurs jours, les régions mettent en place des mesures de protection afin de lutter contre l'épidémie de coronavirus Covid-19.

### Pour la région Bourgogne - Franche- Comté

- I Face à la menace qui pèse sur les emplois, la Région Bourgogne-Franche-Comté est mobilisée aux côtés de l'État.
- I Elle est à l'initiative d'un dispositif qui conduira à injecter 80 millions d'euros, mis à disposition des entreprises pour pallier aux problèmes de trésorerie immédiate par trois biais : la garantie, le prêt rebond, et le différé de remboursement sur une durée de 6 mois.
- I Le plan de continuité total pour le paiement des entreprises est activé et la collectivité n'appliquera pas de pénalités aux entreprises pour les retards qui seraient pris dans le cadre des marchés publics.
- I De plus, la Région s'inscrira dans le sillage de l'Etat qui lancera un plan de relance en juin et travaille sur des mesures d'aides à la relocalisation.
- I Enfin, la Présidente de Région a décidé de maintenir la rémunération des demandeurs d'emplois entrés en formation régionale, en cas de suspension de celle-ci.

Pour répondre aux questions des acteurs économiques, une plateforme d'urgence unique est déjà en place : [bfc.continuite-eco@direccte.gouv.fr](mailto:bfc.continuite-eco@direccte.gouv.fr) ou 03 80 76 29 38.

### Pour la région Auvergne - Rhône - Alpes

- I Deux dispositifs devraient être activés par la Région Auvergne - Rhône - Alpes.
  - Le premier prend la forme d'un **crédit de refinancement pur de 10.000 euros** pour les commerçants, artisans et professions libérales impactés « pour les aider à reconstituer leur trésorerie ».
  - Concernant le second, le Conseil Régional se portera également **caution sur des prêts à taux zéro**, remboursables sur deux ans.
- I **Ces mesures seront votées fin mars et ne concernent pour l'heure que le cluster haut savoyard.**

Pour toute question ou si votre interlocuteur habituel ne vous répond pas dans un délai de 72h, la Région vous invite à adresser un courriel à l'adresse: [Infopaiement@auvergnerhonealpes.fr](mailto:Infopaiement@auvergnerhonealpes.fr).

Sources: sites <https://www.bourgognefranchecomte.fr/coronavirus-les-mesures-prises-par-la-region> et <https://www.auvergnerhonealpes.fr/actualite/821/23-covid-19-les-mesures-prises-par-la-region-auvergne-rhone-alpes.htm>  
Le 18/03/2020 à 15h00

La responsabilité de KPMG ne pourra pas être engagée au titre des informations contenues dans cette note établie à titre informatif et susceptible d'évoluer d'heure en heure en fonction des annonces gouvernementales.